

Nouvelle réglementation concernant l'épandage de lisier dès 2024, faut-il investir dans un système pendillard ?

–

Le système d'épandage du lisier par pendillard deviendra obligatoire dans le cadre de l'ordonnance sur les paiements directs dès 2024 hormis sur certaines surfaces qui seront sujettes à dérogations.

Ce système d'épandage est déjà bien présent dans nos régions suite aux différents soutiens qui ont été délivrés depuis quelques années. Cependant, un grand nombre d'exploitations devront trouver une solution pour se conformer à cette nouvelle directive. D'un point de vue technique, les échanges d'expériences avec des utilisateurs actuels permettront de faire le meilleur choix possible en fonction du lisier qu'il faut épandre et la topographie du terrain notamment.

Concernant les aspects économiques, et afin de limiter au maximum une augmentation des coûts d'épandage, une réflexion stratégique est nécessaire avant de se lancer dans un investissement.

En effet, différentes possibilités se présentent :

- Équiper sa citerne actuelle avec un pendillard (possible sur certaines citernes moyennant des adaptations)
- Achat d'une nouvelle citerne avec pendillard
- Location d'une citerne équipée
- Délégation à une entreprise de travaux pour tiers.

Dans le tableau ci-dessous, vous pouvez vous faire une idée des coûts que vous devrez assumer en fonction de votre choix (sans traction, ni main d'œuvre).

A noter que, pour une citerne récente, l'option du post équipement avec un pendillard est à privilégier car les citernes non-équipées n'auront plus aucune valeur sur le marché de l'occasion.

Indicateur intéressant pour prendre une décision, le seuil d'achat¹ nous indique avec quel volume de travail nous avons des coûts identiques entre achat et location. Il se situe à 3700 m³ pour une citerne de 8 m³ et à 4700 m³ pour une citerne de 12 m³. Ces valeurs sont élevées et sont souvent difficilement atteignables pour une exploitation individuelle. Celles qui ont une production annuelle de lisier inférieure à ces seuils devraient envisager l'achat en commun, la location ou l'externalisation du travail.

	1000 m ³ /an		1500 m ³ /an		2500 m ³ /an	
	Coût/citerne	Coût/m ³	Coût/citerne	Coût/m ³	Coût/citerne	Coût/m ³
Citerne 8m ³ sans pendillard	36.28	4.53	25.56	3.20	17.08	2.14
Citerne 8m ³ avec pendillard (ajouté)	49.47	6.18	34.86	4.37	23.95	3.00
Citerne 8m ³ avec pendillard (nouveau)	54.53	6.82	37.61	4.71	24.21	3.03

Citerne 12m ³ sans pendillard	70.12	5.89	49.03	4.09	31.61	2.64
Citerne 12m ³ avec pendillard (ajouté)	97.04	8.15	68.22	5.69	45.65	3.82
Citerne 12m ³ avec pendillard (nouveau)	96.61	8.12	66.54	5.54	41.72	3.49
Location citerne 8m ³ avec pendillard	18	2.25	18	2.25	17.5	2.19
Location citerne 12,5m ³ avec pendillard	26.5	2.12	26	2.08	25.5	2.04
Travaux par tiers		4-7 CHF		4-7 CHF		4-7 CHF

Samuel Reinhard / Fabien Reinhard / Martin Häberli

¹ Sous le lien www.maschinenkosten.ch vous pouvez télécharger librement l'outil de calcul Tractoscope.xls afin de faire vos calculs